
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

01 > 25 JUILLET 2025

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(12 articles)



mardi 1 juillet 2025

La place des Tricoteries se verdit pour plus de fraîcheur (259 mots)

L'îlot de verdure, place des Tricoteries, vient d'être inauguré. En quête de fraîcheur, les habitants l'ont immédiatement investi. Il y a 10 ans,...

Page 8



mardi 1 juillet 2025

Transition énergétique, mobilité et solidarité au menu des élus (379 mots)

Page 9



mardi 1 juillet 2025

Transfert de compost (131 mots)

La commune de Richardménil dispose de trois sites de composteurs communs, mis en place par la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) et la...

Page 10



lundi 7 juillet 2025

Dernière matinée d'éveil pour les petits (129 mots)

L'année se termine aussi en musique chez les bambins qui fréquentent les matinées d'éveil du Fil d'Ariane, le réseau d'assistantes maternelles de la...

Page 11



jeudi 10 juillet 2025

Le réseau des bornes de recharge publiques se développe (320 mots)

Ce projet structurant est le fruit d'une coopération entre le Syndicat Départemental d'Énergie de Meurthe-et-Moselle (SDE54), la communauté de...

Page 12



vendredi 18 juillet 2025

L'inedite cité éducative inclusive de Moselle et Madon : rêve ou promesse ? (754 mots)

« Pour transformer, il faut innover » et « pour innover, il faut oser ». À suivre les convictions d'Alexandre Horrach, directeur de l'AEIM, associé...

Page 13



vendredi 18 juillet 2025

Filipe Pinho (président de Moselle et Madon) : « On prend en charge le foncier, l'école de musique » (315 mots)

C'est le seul élu qui était présent aux prémices du projet en 2015. Filipe Pinho est persuadé de la pertinence du projet. « La communauté de communes...

Page 15



vendredi 18 juillet
2025

Pascal Schneider : « C'est un projet qui va dans le sens de l'histoire » (196 mots)

« Il y a une concordance entre la rénovation et des travaux qui ont fait éclore ce projet. Et, depuis 2020, tout s'accélère. Le collège Callot est...

Page 16



vendredi 18 juillet
2025

Alexandre Horrach (directeur de l'AEIM) : « Un collège à compétence médico-sociale, une première » (429 mots)

Née en 1957, l'Association des parents, des amis et des personnes en situation de handicap (AEIM) est un acteur essentiel dans l'accompagnement, les...

Page 17



vendredi 18 juillet
2025

35 C'est, en millions d'euros, le budget estimé suite à l'étude de (48 mots)

35 C'est, en millions d'euros, le budget estimé suite à l'étude de programmation effectuée en 2024 avec 20 millions assurés par conseil...

Page 18



samedi 19 juillet
2025

Du composteur collectif au bac à maturation (172 mots)

La commune avec l'aide de la communauté de communes Moselle et Madon a installé, le 5 juin, sur le parking du cimetière, un bac à compost collectif...

Page 19



dimanche 20 juillet
2025

Conseil communautaire : énergie assainissement, commerce au menu (269 mots)

Le conseil communautaire s'est réuni jeudi à Chaligny. À l'ordre du jour, des décisions en matière d'assainissement, de transition énergétique, de...

Page 20

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(22 articles)



mercredi 2 juillet
2025

Canicule : la Croix-Blanche prend soin des plus vulnérables (195 mots)

Depuis ce lundi et jusqu'à ce jeudi 3 juillet, la Croix-Blanche de Neuves-Maisons met en place une cellule téléphonique et également des tournées de...

Page 22



jeudi 3 juillet 2025

Remplacement des ponts : la départementale fermée deux mois (219 mots)

Page 23



vendredi 4 juillet
2025

Voirie et isolation au programme (243 mots)

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs dossiers majeurs ont été examinés, dont la réfection des voiries du lotissement du Clos du Rayeul. Les...

Page 24



vendredi 4 juillet
2025

10 ans de tournées clôturées en apothéose (187 mots)

L'école de musique E3M a donné un concert spectaculaire pour clôturer ses 10 ans de tournée. Didier Boucher, le directeur, explique : « Nous avons...

Page 25



samedi 5 juillet
2025

La Boyotte déménage sur le carreau de mine du Val-de-Fer (626 mots)

Ce sera sans doute son ultime voyage. La Boyotte, qui était exposée depuis 1988 devant l'une des entrées de l'usine sidérurgique de la SAM, dans la...

Page 26



samedi 5 juillet
2025

La commune multiplie les conventions de partenariat (319 mots)

Le conseil municipal de Pierreville s'est réuni pour une séance marquée par des décisions pratiques et unanimement approuvées le 30 juin dernier....

Page 28



lundi 7 juillet 2025

Bornes de recharge de véhicules électriques : deux places à aménager (361 mots)

Demande de subvention « Coup de pouce rural » auprès de la Région Grand Est pour la réfection de la toiture de la MAM (Maison d'Assistantes...

Page 29



mardi 8 juillet 2025

La vente de l'ancien atelier des services techniques annulée (365 mots)

Le Conseil municipal de Chaligny s'est réuni le mercredi 2 juillet 2025 afin d'examiner plusieurs délibérations d'ordre budgétaire, patrimonial et...

Page 30



mercredi 9 juillet
2025

Pose de la première pierre pour le futur pôle de santé (219 mots)

C'est en présence de Thibault Bazin, député et de Jean-François Husson, sénateur de la circonscription que Xavier Boussert, maire de la commune, a...

Page 31



mercredi 9 juillet
2025

Une taxe d'habitation sur les logements vacants (286 mots)

Suite à la réunion du dernier conseil municipal, les élus ont procédé à la validation de huit délibérations. - Instauration de la taxe d'habitation...

Page 32



mercredi 9 juillet
2025

Les élus étendent le permis de louer à toute la commune (328 mots)

Le conseil municipal, réuni ce 1er juillet, a adopté l'extension du permis de louer (PDL). Ce permis permet de lutter contre les marchands de sommeil...

Page 33



vendredi 11 juillet
2025

Au fil du conseil municipal (154 mots)

Le conseil municipal s'est réuni ce 1er juillet. Le contrat 2025 de vérification électrique Bureau Veritas est validé pour l'ensemble des bâtiments...

Page 34



lundi 14 juillet 2025

Un bureau de poste temporaire à la mairie avant la livraison du nouveau (375 mots)

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal de Neuves-Maisons a approuvé, à l'unanimité, une série de délibérations. L'un des sujets majeurs...

Page 35



lundi 14 juillet 2025

La création d'une zone humide par Veolia a été validée par le conseil (157 mots)

Lors de son dernier conseil, la municipalité a abordé, développé et adopté le projet de création d'une zone humide sur le territoire de la commune....

Page 36



jeudi 17 juillet 2025

La chapelle, édifice municipal, futur lieu de vie ? (347 mots)

Un groupe de Chalinéens et des associations telles que la Guinguette à Pan, le comité des fêtes de Chaligny, Chaligny Patrimoine, Etik Action etc....

Page 37



vendredi 18 juillet 2025

Fermeture des ponts de Méréville : à vélo, la grande galère des détours (653 mots)

Ils ne remettent pas en question l'utilité du projet : un pont de 155 mètres pour enjamber la Moselle à Méréville en remplacement des anciens...

Page 38



samedi 19 juillet 2025

La cantine double ses repas et soigne les assiettes (478 mots)

La jeunesse, c'est la première politique et la première dépense de la Ville », affirme le maire, Pascal Schneider. Et la restauration scolaire y...

Page 40



dimanche 20 juillet 2025

Cabanons du lac : une vaste déchetterie à ciel ouvert (774 mots)

À Messein, les cabanons du lac sont morts. Étouffés sous la pression administrative d'un arrêté préfectoral. Risque sanitaire faute d'assainissement...

Page 41



dimanche 20 juillet 2025

La Côte d'Azur des gens modestes (459 mots)

L'histoire du Pâtis des îles à Messein laisse songeur sur l'évolution de la société et de ses règles. L'endroit est un morceau de verdure plutôt...

Page 43



dimanche 20 juillet 2025

« Des sondages pour une étude de sol » (446 mots)

Le chantier de démolition lancé en 2022 est à l'arrêt depuis trois ans, pourquoi ? « Non, il n'est pas à l'arrêt. Des trouées ont été faites...

Page 44



lundi 21 juillet 2025

Xeuilley et le ciment bas carbone (223 mots)

Marne, calcaire, alumine, silice et oxyde de fer. Voici les ingrédients traditionnels du ciment fabriqué depuis 1968 sous la bannière du groupe Vicat...

Page 45



mardi 22 juillet
2025

Au centre Jean-L'Hôte, une nouvelle saison culturelle dense et variée (440 mots)

En ouverture, samedi 20 septembre à 20 h 30, les irrésistibles «
Amoureux de Molière », de la compagnie Les Mauvais élèves
(entrée libre sur...

Page 46

ACTUALITÉS DIVERSES

(3 articles)



vendredi 11 juillet
2025

Le syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy a son périmètre (311 mots)

Les représentants de la Métropole du Grand Nancy, des
Communautés de Communes du Bassin de Pompey, de Moselle-
et-Madon, et Sel-et-Vermois, membres du...

Page 48



mardi 15 juillet
2025

Terres de Lorraine a mutualisé ses assemblées générales (398 mots)

C'est en présence de Michèle Pilot, conseillère départementale,
d'Élisabeth Poirson, maire de Bruley, d'élus de la ville de Toul, et
d'une nombreuse...

Page 49



vendredi 18 juillet
2025

Crise du textile : le Relais Lorraine en rupture avec Refashion (494 mots)

Jeudi 17 juillet, à Allain, dans l'entrepôt du Relais Lorraine,
l'inquiétude est palpable. Christophe Ferrari, directeur du site,
alerte sur une...

Page 50

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

La place des Tricoteries se verdit pour plus de fraîcheur

L'îlot de verdure, place des Tricoteries, vient d'être inauguré. En quête de fraîcheur, les habitants l'ont immédiatement investi.

Il y a 10 ans, lorsque les immeubles ont été construits face à la Filoche, l'option « place minérale » a été choisie. « Ça coûtait moins cher en entretien et cela se faisait », indique dans son discours Filipe Pinho, président de la communauté de communes chargé du projet. « Aujourd'hui, on a pris conscience qu'il faut agir contre le réchauffement climatique. Et on a défait ce qu'on avait fait, on a corrigé notre erreur. »

Dans sa réalisation, Sophie le Doré, paysagiste conceptrice de la végétalisation de la place (et de l'îlot de fraîcheur aménagé de l'autre côté de la route), s'est efforcée de « rendre la place au vivant ».

L'équipe de paysagistes d'ID Verde a biodynamisé les sols en leur apportant bactéries, vers de terre et champignons. Plusieurs essences ont été plantées pour anticiper le réchauffement climatique, dont des essences patrimoniales comme les tilleuls, mais aussi diverses variétés d'érables et des micocouliers de Provence.

« Tous les arbres vont croître et atteindre entre 8 et 15 m. On aura un couvert végétal

presque forestier, qui réduira la température au sol et sur les façades exposées au sud », précise ajoute Sophie le Doré.

Un projet à 170 000 €, mais une réduction attendue de la température d'au moins 6° sous les arbres selon des récentes études. ■



Filipe Pinho et Sophie Le Doré, la conceptrice de cet îlot de fraîcheur ont expliqué la finalité des aménagements.





Transition énergétique, mobilité et solidarité au menu des élus

Réunis à Bainville-sur-Madon, les élus communautaires ont validé plusieurs projets en faveur de la transition énergétique, du soutien aux associations et de l'aménagement du territoire, notamment à Bainville-sur-Madon, Messein et Neuves-Maisons.

Réunis à la salle des fêtes de Bainville-sur-Madon, les conseillers communautaires de Moselle et Madon ont adopté plusieurs mesures pour le développement du territoire, en mettant l'accent sur les énergies et les mobilités.

La collectivité a ratifié la charte de développement des énergies renouvelables et de récupération du Sud Meurthe-et-Moselle. Ce document fixe les principes de déploiement de ces énergies jusqu'à l'horizon 2050.

Le projet de réseau de chaleur à partir de l'énergie fatale de l'aciérie SAM progresse, avec le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la désignation d'un futur concessionnaire. Une étude conjointe avec la métropole du Grand Nancy est également prévue pour envisager une interconnexion entre les deux réseaux de chaleur. Le conseil a par

ailleurs donné un avis favorable à l'installation de projets photovoltaïques au sol sur des terrains artificialisés, délaissés ou pollués, afin de préserver les terres agricoles cultivables.

Une nouvelle voie verte

Une voie verte de 7 km sera aménagée entre le nouveau pont sur la Moselle et la D50, via Méréville et Frolois. Le projet bénéficiera de soutiens financiers de l'État, de la Région Grand Est, du Département et de la CCMM.

En l'absence de solution immobilière durable, la CCMM investira 70 000 € HT dans des constructions modulaires pour héberger les Restos du cœur sur le parking du PIMM (Pôle intercommunal multi-services). Un fonds intercommunal d'aide aux communes accueillant des associations caritatives sera également créé. Il sera financé à hauteur de 0,30 € par habitant et par an.

Travaux à Neuves-Maisons

Le bâtiment Zublin, situé sur le site du Val de Fer à Neuves-Maisons, fera l'objet de travaux (90 000 € HT) pour permettre sa réouverture au public.

À Messein, la communauté de communes interviendra sur les questions de mobilité et de protection de l'eau autour du plan d'eau. Les aménagements lourds resteront à la charge de la commune. ■



Les élus de la CCMM réunis autour du président lors de la signature officielle de la charte de développement des énergies renouvelables du Sud Meurthe-et-Moselle.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—RICHARDMÉNIL

Transfert de compost

La commune de Richardménil dispose de trois sites de composteurs communs, mis en place par la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) et la Covalom (entreprise de collecte et de valorisation des déchets de Neuves-Maisons). La commune vient d'organiser, pour la deuxième fois, le transfert des bacs de dépôt vers les bacs de maturation (Bois impérial et Vert village).

Vu le succès rencontré auprès de la population, un bac de maturation supplémentaire a été ajouté sur chacun de ces sites, ce qui permettra d'augmenter les volumes de compost de qualité à la disposition des habitants.

L'engagement de quelques bénévoles présents régulièrement pour remuer et aérer les bacs en question est à souligner. ■



Le travail de quelques bénévoles profite à toute la population.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—BAINVILLE-SUR-MADON

Dernière matinée d'éveil pour les petits

L'année se termine aussi en musique chez les bambins qui fréquentent les matinées d'éveil du Fil d'Ariane, le réseau d'assistantes maternelles de la CCMM, qui a accueilli à la maison des associations Marie Boerler, dite Madame Guitare, pour offrir à 20 enfants, répartis en deux groupes, un temps de pause musicale. Ma-

rie à travers les mots les a fait voyager en Afrique. Les différents instruments qu'elle a utilisés pour les faire rêver ont plu et les enfants n'étaient pas timides pour copier leur geste sur ceux de la conteuse et jouer du xylophone, djembé, maracas, balafon ou encore bâton de pluie. ■



Marie Boerler habite Seichamps et fait de l'éveil sonore et musical principalement dans les crèches autour de Nancy.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MOSELLE ET MADON

Le réseau des bornes de recharge publiques se développe

Une nouvelle étape pour la mobilité durable vient d'être franchie sur le territoire de la communauté de communes. Jeudi, élus et partenaires se sont réunis au siège de la CCMM pour inaugurer officiellement le nouveau réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques Connect & Go.

Ce projet structurant est le fruit d'une coopération entre le Syndicat Départemental d'Énergie de Meurthe-et-Moselle (SDE54), la communauté de communes Moselle & Madon, et UEM, opérateur historique de l'énergie dans la région. L'inauguration s'est déroulée en présence de Christian Aries, président du SDE54, Filipe Pinho, président de la communauté de communes Moselle & Madon, et Stéphane Kilbertus, directeur général d'UEM.

Le réseau Connect & Go incarne une réponse concrète aux objectifs définis dans le schéma directeur élaboré par le SDE54 en 2023. Celui-ci visait à assurer un maillage cohérent du territoire en infrastructures de recharge, en

s'appuyant sur un opérateur privé. C'est UEM qui a été retenu pour son savoir-faire et son engagement de longue date dans l'électromobilité, notamment à Metz et dans l'Eurométropole.

Trente bornes en service avant fin 2025.

À ce jour, neuf bornes sont déjà en service sur le territoire Moselle & Madon, et huit nouvelles seront installées d'ici la fin juillet. L'objectif est de 30 bornes de recharge en service avant la fin de l'année 2025.

Entièrement géré par UEM, le réseau sera évolutif pour s'adapter aux besoins des usagers, aux contraintes techniques et aux usages futurs. « Cette initiative s'inscrit plei-

nement dans les politiques locales de transition énergétique et d'aménagement durable. Elle constitue une avancée majeure pour les habitants, les entreprises et les visiteurs du territoire, en facilitant l'usage des véhicules électriques et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre », précisait Filipe Pinho. ■



Deux bornes ont été installées sur le parking du siège de la communauté de communes de Moselle et Madon.





L'inedite cité éducative inclusive de Moselle et Madon : rêve ou promesse ?

Les premières traces de ce projet, inédit en France, remontent à 2015. Dix ans plus tard, où en est le projet de cité éducative inclusive du territoire de Moselle et Madon ?

« Pour transformer, il faut innover » et « pour innover, il faut oser ».

À suivre les convictions d'Alexandre Horrach, directeur de l'AEIM, associé au projet, puis celles du vice-président du conseil départemental, Pascal Schneider, tout est dans l'intention. Le projet proposé est effectivement inédit dans sa gouvernance et sur sa maîtrise d'œuvre partenariale. Un sacré défi.

Pour l'heure, c'est un vaste terrain d'herbes hautes de six hectares, aux frontières des territoires de Pont-Saint-Vincent et Neuves-Maisons, délimité d'un grillage usé à l'extrême par le temps.

Cette ancienne implantation de l'Institut national de prévention des accidents au travail (INRS) attend sa deuxième vie depuis 2015, date et première trace du projet innovant de « cité éducative inclusive ».

Concomitance de projets de rénovation

Cité éducative inclusive : l'intitulé est inconnu de la nomenclature des dispositifs de l'éducation, plus globalement de l'État. Il ne s'agit pas, ici, du dispositif de labellisation de

cité éducative mis en place depuis 1998 à destination des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Dans les têtes pensantes du projet de Moselle et Madon, ce lieu doit être le point de rencontre de la vie culturelle et de la vie scolaire entre collégiens et enfants en situation de handicap pris en charge par un institut médico-éducatif mais déscolarisés. Bref, du jamais vu sur le sol français.

Au sein de cette ingénierie administrative, la pose des premiers boulons relève de besoins structuraux pour la communauté de communes.

D'abord, il faut effectuer une nouvelle rénovation du vieux collège Jacques Callot, établissement des années 1970, enclavé dans un espace résidentiel et à la construction originelle contestée, dite Pailleron, pour sa dangerosité à l'incendie.

Ensuite, il faut pousser les murs de l'école de musique E3M pour ses 400 adhérents, et trouver une solution pérenne de cuisine centrale. Enfin, pour la communauté de communes, le lycée professionnel La Tournelle de Pont-Saint-Vincent attend d'être rénové.

Hors communauté de communes de Moselle et Madon, l'AEIM s'interroge sur la nécessaire mise aux normes du bâtiment de l'institut médico-éducatif Carel, soumis à des contraintes architecturales inhérentes à sa proximité avec la basilique de Saint-Nicolas-de-Port. En plus de la rénovation de ces sites, est ainsi imaginée la création d'une cité d'une capacité avoisinant les 1 200 élèves/enfants.

Capacités d'investissements éprouvées

Les premières annonces officielles de cité éducative datent ainsi de mars 2017, lorsque la communauté de communes vote le projet de création de la cité. Au gré des rencontres institutionnelles, on retrouve la Région Grand Est, le conseil départemental, la communauté de communes de Moselle et Madon, les communes de Pont-Saint-Vincent et Neuves-Maisons, partenaires de ce projet soutenu par l'Académie Nancy/Metz et l'ARS.

Dans l'esprit, l'occasion est parfaite pour répondre à tous les enjeux sociétaux et environnementaux : de la loi Egalim pour une alimentation raisonnée issue de circuit court, en passant par l'obligation d'avoir

des bâtiments moins énergivores, jusqu'à l'école inclusive, le projet coche toutes les cases.

À ce détail près qu'à la prochaine étape, la phase opérationnelle, le contexte économique ne cesse d'éprouver les capacités d'investissement des collectivités territoriales.

Malgré les avancées du projet, la Région Grand Est, qui porte le destin du lycée la Tournelle de Pont-Saint-Vincent, ne s'est pas encore positionnée.

Le prochain vote du budget du gouvernement, et les 40 milliards d'économie annoncés, pourraient, par un effet de domino, faire un trou dans la

poche du conseil départemental, qui est ainsi dans l'expectative.

«Le site est prêt à la construction»

Au fil du temps, ce projet prend des allures de serpent de mer. La présidente du conseil départemental, Chaynesse Khirouni, reste catégorique : « L'inclusion n'est pas qu'un concept, on veut qu'elle soit réelle. On a réglé le problème structurel le plus délicat, qui était le foncier. Depuis 2023, le site est prêt à la construction. Cela fait au moins dix ans que l'on parle de ce projet, on avance, je peux vous assurer qu'il verra le jour. Du moins tant que je serai à la

présidence du conseil départemental. »

Voici donc, pour l'heure, la seule balise temporelle connue pour le projet. Quid d'ici mars 2028 et les élections départementales ? ■



Le collège Jacques Callot fait partie des constructions à rénover pour la communauté de communes de Moselle et Madon. Photo Cédric Jacquot

par Aymeric Humbert





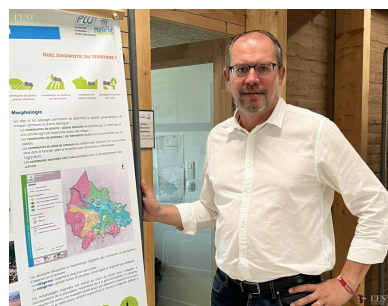
Filipe Pinho (président de Moselle et Madon) : « On prend en charge le foncier, l'école de musique »

C'est le seul élu qui était présent aux prémices du projet en 2015. Filipe Pinho est persuadé de la pertinence du projet. « La communauté de communes prend en charge le foncier, puis le gymnase et l'école de musique. Il y a effectivement un coût, mais il faut le prendre comme un investissement qui débouchera plus tard sur des économies avec un projet qui répond aux enjeux actuels et à venir. Prenons la cuisine collective : si on la pilote, on gère les approvisionnements et, clairement, le but c'est de l'accomplir avec les fermes, faire du circuit court qui répond à la loi Egalim. On aimerait que la Région se positionne sur le projet car la possible rénovation du lycée professionnel de la Tournelle à

Pont-Saint-Vincent, de compétence Région, fait partie de l'émergence du projet. Le lycée intègre des formations de restauration et d'aide à la personne. Pour ces profils, la cité éducative inclusive devient un superbe lieu d'apprentissage. On a d'ailleurs énormément travaillé avec le rectorat sur ce récit pédagogique. »

Le président de la communauté de communes reprend : « J'ai vu les trois présidents de Région se succéder : Philippe Richert qui n'était pas convaincu sur l'inclusion ; Jean Rottner ; puis Franck Leroy. Tous sont embêtés par cette histoire de lycée de Pont-Saint-Vincent. Donc, on n'a toujours pas de décision sur la possible participation pour le lycée malgré la

nécessité de le rénover. Mais je ne désespère pas. Quand on a raison, même si cela prend du temps, on sait que l'on va gagner. On va, à présent, entrer dans la phase opérationnelle avec l'appel d'offres aux architectes. » ■



Filipe Pinho, président de la communauté de communes de Moselle et Madon : « On aimerait que la Région se positionne ». .

Propos recueillis par A.H.





MEURTHE-ET-MOSELLE

Pascal Schneider : « C'est un projet qui va dans le sens de l'histoire »

« Il y a une concordance entre la rénovation et des travaux qui ont fait éclore ce projet. Et, depuis 2020, tout s'accélère. Le collège Callot est sensiblement resté dans son jus depuis son inauguration. À l'époque, il y a 50 ans, j'y étais scolarisé d'ailleurs, j'étais élève de 5^e. Il y a une urgence de rénovation ou de construction. L'implantation de cette future cité est à un carrefour "social et culturel" de la communauté de communes : tous les transports en commun s'y croisent

et, à proximité, nous avons la médiathèque, la piscine, le stade et la piste d'athlétisme. Que ce soit pour l'IME Carel de Saint-Nicolas-de-Port, pour la communauté qui a besoin d'une cuisine collective scolaire, pour l'école de musique E3M et ses 400 pratiquants, c'est un projet qui va dans le sens de l'histoire. On favorise la mixité et l'inclusion, qui vont participer au vivre ensemble. Sans oublier qu'il s'agit aussi d'une réponse aux normes en-

vironnementales. Après, il faut oser. » ■



Pascal Schneider, vice-président du conseil départemental et maire de Neuves-Maisons. Photo Séverine Kichenbrand

Propos recueillis par A.H.





Alexandre Horrach (directeur de l'AEIM) : « Un collège à compétence médico-sociale, une première »

Née en 1957, l'Association des parents, des amis et des personnes en situation de handicap (AEIM) est un acteur essentiel dans l'accompagnement, les programmes éducatifs, de soins, de formation, de travail pour les personnes en situation de handicap. Son champ d'action représente aujourd'hui 3 500 personnes accompagnées, 1 800 salariées, 60 sites, 90 métiers à travers le département. Directeur de l'AEIM 54, Alexandre Horrach donne sa vision de l'intérêt de cette cité éducative inclusive.

Y a-t-il une urgence pour l'AEIM, gérante de l'IME Carel de Saint-Nicolas-de-Port, de créer cette cité éducative inclusive ?

« Non, il n'y a pas d'urgence pour l'IME Carel dans le sens où le suivi des bénéficiaires est sécurisé. Nous y avons un agrément pour 75 enfants, et nous en accueillons 80 en journée pour un accompagnement assuré par 97 personnes équivalent temps plein. Se pose ensuite la question du droit à l'accessibilité aux services publics pour les personnes en situation de handicap (1). Et le

droit à l'éducation en fait partie. Si le hasard de la vie fait que votre enfant est en situation de handicap, qu'importe le handicap, accepteriez-vous qu'il ne puisse avoir droit à l'enseignement, à l'école, et tout cet environnement social ? À cela s'ajoute l'impact plus mesuré du bâti sur l'environnement et l'IME Carel de Saint-Nicolas-de-Port est un bâtiment des années 70. »

En quoi cette idée éducative et inclusive serait-elle inédite en France ?

« Il ne s'agit pas de créer un environnement AEIM avec un institut médico-éducatif (IME) au sein d'un collège. On ne peut pas prendre appui sur l'existant. Il s'agit bien de mettre à ce collège une compétence médico-sociale, ce qui serait une première en France. »

Mais l'éducation nationale peine justement à trouver ou financer des postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)...?

« Raison pour laquelle ce projet fait aussi sens, nous avons

une expertise de l'accompagnement individualisé. Il faut que l'on sorte chacun de notre couloir de nage où l'on ne se sert pas de l'expérience de l'autre. Ce projet est aussi un défi de management. Le professeur pourra se concentrer sur l'enseignement et on pourra créer un nouvel écosystème pour empêcher les enfants d'être déscolarisés. En fait, c'est une remise à l'endroit. »

Êtes-vous impatient ?

« Nous ne sommes pas légitimes à forcer les choses. On sait très bien qu'il y a un temps économique et un temps politique. Nous ne sommes pas impatients mais déterminés. »

(1) Loi "Handicap" du 11 février 2005. ■



Alexandre Horrach. Photo Patrice Saucourt

Propos recueillis par A.H.





MEURTHE-ET-MOSELLE

35 C'est, en millions d'euros, le budget estimé suite à l'étude de

35 C'est, en millions d'euros, le budget estimé suite à l'étude de programmation effectuée en 2024 avec 20 mil-

lions assurés par conseil départemental, 10 par l'AIEM, 5 par la communauté de communes de Moselle et Madon.

Cette dernière a aussi pris la charge des 2 millions d'acquisition foncière. ■





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—VITERNE

Du composteur collectif au bac à maturation

La commune avec l'aide de la communauté de communes Moselle et Madon a installé, le 5 juin, sur le parking du cimetière, un bac à compost collectif ouvert à tous, Viterinois ayant ou non un jardin.

Ce bac de compostage collectif s'est bien rempli en 3 mois. C'était alors le moment de la dernière étape, le transfert dans le bac à maturation, (qui reste clos jusqu'à maturation totale). Mélanie Freche, référente, invita les utilisateurs à participer à cette action.

Le transfert se fait à l'aide d'une pelle, on remarque quelques anomalies.

Pour faciliter les dégradations longues, il est nécessaire de faire quelques gestes, par exemple bien mouiller les trognons de pain, découper finement les épluchures épaisses, comme les pelures de fruits, éviter de mettre les emballages plastiques, les plaquettes de médicaments (sac jaune), les os. Les vacances commencent et hélas, il y avait peu

d'utilisateurs pour cette opération. ■



Vider le bac à compost et remplir le bac à maturation à la pelle.





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—MOSELLE ET MADON

Conseil communautaire : énergie assainissement, commerce au menu

Le conseil communautaire s'est réuni jeudi à Chaligny. À l'ordre du jour, des décisions en matière d'assainissement, de transition énergétique, de commerce local, de solidarité et d'aménagement économique. Thélod et Parey-Saint-Césaire vont enfin disposer d'équipements pour le traitement des eaux usées. Le conseil a validé la construction de deux stations d'épuration adaptées aux territoires ruraux, représentant un investissement global de 2,3 millions d'euros, dont 60 % financés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Début des travaux prévu pour octobre.

La CCMM poursuit sa politique en faveur des énergies renou-

velables en validant la création d'une société de projet avec Energreen, filiale d'UEM, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur trois sites publics (Aqua'mm, salle des sports de Flavigny et école de Frolois). L'objectif : produire localement.

Pour lutter contre le mal logement, le permis de louer sera désormais obligatoire dans les communes de Pierreville et Richardménil. Ce dispositif impose aux propriétaires de logements de fournir un diagnostic technique avant location.

Plus de 30 000 € d'aides ont été accordées à divers commerces du territoire. Boulangeries, salons de coiffure, salle d'escalade ou encore com-

merces de bien-être à Flavigny, Messein, Neuves-Maisons et Viterne bénéficieront d'un accompagnement financier pour leurs travaux et projets de développement.

Le conseil a décidé de soutenir à hauteur de 500 € l'opération « Une cargaison d'espoir », menée par des habitantes du territoire, qui vise à acheminer du matériel de première nécessité à destination d'orphelinats et d'écoles au Togo.

Les bilans d'activités des parcs économiques de Brabois Forestière et Moselle rive gauche ont été validés. Le conseil a aussi acté des garanties d'emprunt pour poursuivre les aménagements. ■



COMMUNES MOSELLE ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

Canicule : la Croix-Blanche prend soin des plus vulnérables

Depuis ce lundi et jusqu'à ce jeudi 3 juillet, la Croix-Blanche de Neuves-Maisons met en place une cellule téléphonique et également des tournées de secouristes au domicile des personnes les plus vulnérables à la canicule. Celles-ci sont identifiées par les communes de Moselle et Madon partenaires, dans le cadre de leurs plans communaux de sauvegarde.

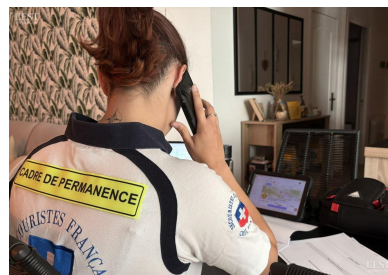
Les secouristes leur distribueront de l'eau et, si besoin, feront un examen en relation avec le SAMU. En effet, l'exposition à la chaleur influe

beaucoup sur la tension artérielle.

Pour déclencher ce passage de la Croix-Blanche, prendre contact avec votre mairie ou téléphoner au 06 98 68 55 40. Les familles peuvent également effectuer la démarche pour leurs proches vulnérables, afin qu'une équipe de secouristes passe prendre de leurs nouvelles.

Cette opération, entièrement gratuite, mobilise une trentaine de secouristes, entre ceux qui font les visites à domicile et ceux qui répondent au

téléphone. Elle durera au minimum jusqu'à jeudi inclus, et pendant toute la durée de l'alerte orange. Elle pourra être renouvelée si nécessaire. ■



Des secouristes de la Croix-Blanche prennent les appels des personnes les plus vulnérables dans le cadre du plan canicule.





Remplacement des ponts : la départementale fermée deux mois

Les opérations s'annoncent « spectaculaires », avertit d'ores et déjà le Département. Les trois ponts de Méréville qui enjambent la Moselle vont bientôt être démontés : les premières interventions débute-ront ce lundi 7 juillet.

Conséquence, la route départe-mentale 115b sera fermée à partir de cette date et ce jus-qu'à fin septembre 2025. Cette interdiction de circulation concerne les voitures et les ca-mions mais aussi les piétons et les cyclistes.

Le temps fort de la déconstruc-tion des ponts de Méréville de-vrait avoir lieu « entre le 21 et

le 25 juillet », précise le Dépar-tement, qui rappelle que le chantier est interdit au public.

Vieillissants et en fin de vie, ces trois ponts successifs qui supportent la départementale 115b vont être remplacés par un édifice unique. D'une lon-gueur de 155 mètres et d'une durée de vie de « 100 ans mini-mum », ce pont devrait ouvrir pour septembre 2025.

Il s'agit du pont « le plus cher que la collectivité ait jamais construit mais aussi l'un des plus respectueux de l'environnement », avait pré-ci-sé Audrey Bardot, vice-prési-dente du Département délé-

guée aux infrastructures et aux mobilités.

Coût de l'opération pour le Dé-partement : 8,5 millions d'euros. ■



À Méréville, il ne sera plus pos-sible d'enjamber la Moselle par la RD115b pendant deux mois, à compter du lundi 7 juillet. Photo Severine Kichenbrand

par Thibault Petit





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MÉRÉVILLE

Voirie et isolation au programme

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs dossiers majeurs ont été examinés, dont la réfection des voiries du lotissement du Clos du Rayeul. Les travaux portent sur la rue et le square Romain-Roland, avec un budget de 95 000 €. Cette enveloppe a été validée à l'issue de l'appel d'offres réglementaire. Dans la continuité de cette dynamique de rénovation, le conseil envisage également la modernisation des systèmes de chauffage de la mairie et de la salle polyvalente. L'actuel dispositif, jugé vétuste et énergivore, est peu adapté aux exigences actuelles. Une

étude d'efficacité énergétique a préconisé l'installation de pompes à chaleur réversibles air/air. L'entreprise VitClim de Viterne a été choisie pour mener ces travaux, pour un montant hors taxes de 63 000 €. L'économie d'énergie attendue permettrait un amortissement rapide, la collectivité ayant dépensé près de 50 000 € en facture énergétique l'année précédente. Par ailleurs, la commission des travaux propose d'améliorer l'isolation thermique de l'ensemble des bâtiments municipaux. Cette initiative vise à compléter le changement des systèmes de chauff-

fage par le remplacement des huisseries. La Région Grand Est soutient ce plan de rénovation avec une subvention de 750 € par bâtiment concerné.

Par ailleurs, une mission de maîtrise d'œuvre a été mise en place pour la rénovation de la maison située 1 rue de Renauveau et la création de deux appartements. Six offres ont été reçues. Le conseil a retenu la société Accord et Archi de Villers-lès-Nancy qui pilotera, concevra et coordonnera l'exécution des travaux. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MAIZIÈRES

10 ans de tournées clôturées en apothéose

L'école de musique E3M a donné un concert spectaculaire pour clôturer ses 10 ans de tournée.

Didier Boucher, le directeur, explique : « Nous avons opéré il y a 10 ans un tournant dans la façon d'enseigner la musique. Nous avons mis en avant la pratique collective des élèves en formant des ateliers où tous styles de musique étaient abordés. J'entends beaucoup dire de la part du public qu'il n'a pas l'impression de voir une école mais des

vrais groupes et pour moi c'est un compliment. Cela permet la convivialité, du vivre ensemble entre les élèves et le corps enseignant et c'est un vrai plus. »

Durant la soirée, devant un public nombreux, les groupes se sont succédé pour finir par une prestation des professeurs accompagnée du jongleur Jérémie Duval avec ses torches enflammées. La fête s'est poursuivie le dimanche avec une ambiance familiale où spectacles, jeux, jonglerie et musique ont ponctué la journée.

La municipalité et le Foyer rural ont été mobilisés durant le week-end pour le bon déroulement des festivités. ■



Un final en musique et lumière.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

La Boyotte déménage sur le carreau de mine du Val-de-Fer

La vieille locomotive de 1912, autrefois utilisée pour tracter des lingotières remplies d'acier en fusion sur le site de l'usine sidérurgique, a quitté la rue Pierre-et-Marie-Curie, où elle était installée depuis 1988, pour être exposée devant le vieil accumulateur à minerai Zublin. Le déménagement a eu lieu ce jeudi.

Ce sera sans doute son ultime voyage. La Boyotte, qui était exposée depuis 1988 devant l'une des entrées de l'usine sidérurgique de la SAM, dans la rue Pierre-et-Marie-Curie, à Neuves-Maisons, été déplacée ce jeudi 5 juillet sur le site du carreau de mine du Val-de-Fer.

La mémoire minière et ouvrière de Neuves-Maisons

La vieille locomotive à vapeur de 1912, pesant 15 tonnes, affublée du sobriquet « Boyotte » par les ouvriers qui l'entretenaient, a tracté pendant 70 ans des lingotières remplies d'acier en fusion entre l'aciérie et les laminoirs, avant la disparition des hauts-fourneaux de Neuves-Maisons à la fin des années 1980.

Le déménagement a été mené à l'initiative de la municipalité de Neuves-Maisons et confié à la société Mediaco, spécialiste des opérations de levage. Pour mener à bien le déménagement, l'entreprise a utilisé un porte-char et une grue de levage de 20 tonnes.

La Boyotte a rejoint le carreau de mine vers 10 h pour être installée devant l'ancien accumulateur à minerai Zublin, réhabilité entre 2018 et 2021,

pour un montant de 2,4 millions d'euros TTC (80 % du financement a été assuré par l'EPFL et 20 % par la municipalité de Neuves-Maisons). L'entreprise Mediaco a ensuite procédé aux déménagements de deux lingotières de 6 tonnes chacune et d'un modèle réduit de haut-fourneau, qui ont également été acheminés sur le site du Val-de-Fer.

« L'endroit est destiné à faire vivre la mémoire minière et ouvrière de Neuves-Maisons », explique Pascal Schneider, maire de Neuves-Maisons, qui a eu la charge, en 1988, de faire sortir la Boyotte de l'usine lorsqu'il était adjoint à la culture. « Le regroupement de tous ces vestiges sur le carreau de mine du Val-de-Fer permet d'enrichir la scénographie du site et de faire la liaison entre la mine et les aciéries. »

Jean-Paul Vinchelin, l'ancien maire de Neuves-Maisons, aujourd'hui président de l'Agence du patrimoine et de la culture industrielle néodomienne (APCI), association œuvrant au développement d'un « tourisme industriel », se réjouit de ces installations. Dès 2001, l'ancien sidérurgiste a impulsé la réhabilitation du site avec une poignée de bénévoles pour

en faire un lieu de mémoire vivante.

« Le carreau de mine du Val-de-fer reprend force et vigueur pour devenir une attraction touristique culturelle qui valorise les métiers manuels. Les jeunes générations doivent savoir qu'à partir de 1873, le bassin de Neuves-Maisons est devenu l'un des bastions des mines de fer et de la sidérurgie lorraine. »

Visites guidées du 5 juillet au 31 août

Pour Vincent Ferry, directeur de l'APCI, l'arrivée sur le site de la Boyotte, des lingotières et de la réplique d'un haut-fourneau va « permettre aux visiteurs, invités à suivre un parcours jalonné de QR codes, d'avoir une idée de la chaîne de savoir-faire nécessaires à la production du fil de fer, spécialité de l'aciérie SAM. »

Sur le carreau de mine du Val-de-fer, les expositions compléteront les visites guidées de la galerie historique de la mine datant de 1874 et de la galerie boisée, proposées tous les jours du 5 juillet au 31 août, de 10 h à 11 h et de 13 h 30 à 16 h.

L'accumulateur à minerais Zublin a vocation, également, à accueillir des visites une fois que la communauté de communes Moselle et Madon aura engagé des travaux de mise aux normes permettant l'accessibilité. ■



La Boyotte, vieille locomotive de 1912 qui tractait les lingotières à l'usine sidérurgique de Neuves-Maisons, a déménagé sur le carreau de mine du Val-de-Fer. Photo Cédric Jacquot

par Jean-Christophe Vincent





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PIERREVILLE

La commune multiplie les conventions de partenariat

Le conseil municipal de Pierreville s'est réuni pour une séance marquée par des décisions pratiques et unanimement approuvées le 30 juin dernier.

Première mesure : une convention est signée avec la communauté de communes Moselle et Madon pour la refacturation de travaux d'assainissement liés aux bacs de rétention des eaux pluviales. Sur un montant total de 29 539 €, la commune devra verser 8 813 €.

Une autre convention est conclue avec le SIEP, qui vérifiera désormais tous les trois ans les poteaux incendie de la commune.

Soucieuse de maîtriser l'urbanisme sur son territoire, la commune a instauré le permis de démolir. Cette nouvelle procédure permettra de mieux

faire respecter les règles du PLUI et d'encadrer les projets de manière cohérente avec les enjeux du territoire.

Un recensement précis de la voirie a également été réalisé : en incluant les nouveaux tronçons circulables, le linéaire routier de Pierreville atteint désormais 5 041 mètres.

Une convention avec le centre de gestion permettra plusieurs services : inspection en santé et sécurité au travail, mise à disposition de personnel en intérim, désignation d'un référent déontologue pour les élus, et mise en place d'un dispositif de médiation préalable obligatoire en cas de litige.

Des subventions pour la réhabilitation de la ferme Lambert

Au cours de la séance, le maire Thierry Weyer a reçu l'autorisation de participer au prochain congrès des maires, tout en rappelant, avec constance depuis le début de son mandat, qu'il prend en charge lui-même les frais de transport et de repas, ne sollicitant de la commune que l'inscription.

Le remboursement des frais engagés par les élus locaux dans le cadre de leur mandat a également été validé, selon les règles habituelles et dans l'intérêt de la collectivité.

Enfin, le maire a été habilité à déposer des demandes de subventions auprès de tous les organismes susceptibles de soutenir le projet de réhabilitation de la ferme Lambert, projet structurant pour l'avenir du village. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—VITERNE

Bornes de recharge de véhicules électriques : deux places à aménager

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a examiné et délibéré sur divers points dont un concernant des bornes de recharge pour véhicules électriques qui pourront être installées dans la cour de l'école donnant sur la rue de la République.

Demande de subvention « Coup de pouce rural » auprès de la Région Grand Est pour la réfection de la toiture de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Convention entre Viterne et Marthemont : partage au prorata des heures hebdomadaires des coûts liés à la gestion et à la formation de la secrétaire de mairie.

Convention de tréfonds avec ENEDIS : autorisation de raccordements électriques au niveau du chemin rural situé près de la fontaine Hadié.

Coupes de bois pour l'exercice 2025/2026 : la taxe d'affouage est maintenue à 110 €. M. Dupon, M. Oudenot et M. Colnet sont désignés comme garants solvables.

Chasse : Interdiction de chasse le samedi maintenue.

La prolongation des baux de chasse est votée pour 6 ans à partir de juin 2026 pour l'Association de chasse Michelles (Bois de Feys et Bois du Jurés, lot 1) et M. Lessinger (Bois du Jurés, lot 2). L'objectif étant de permettre à la municipalité d'évaluer les travaux forestiers réalisés durant son mandat et laisser aux chasseurs la possibilité de planifier leurs activités.

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques : une convention d'occupation du domaine public sur l'emplacement choisi dans la cour de l'école donnant sur la rue de la République a été signée. Des préconisations d'aménagements sont données. Les grilles ont déjà retiré, le passage piéton va être repositionné, les deux alisiers seront conservés, le passage pour les secours sera préservé et les places seront marquées au sol. La commune percevra 300 €

par an par place de stationnement. Le vote a exprimé 7 voix pour, 2 contre, 1 abstention.

Convention Gymnase de Pont-Saint-Vincent. Effective depuis janvier, elle a eu 5 votes pour et 5 abstentions.

Subventions : UF : 400 €; Cœur Entretien Physique et Adapté : 200 €; US Viterne Madon : 300 €; La Fontaine : 1 700 €; Amicale des Pompiers : 200 €; APMM : 800 €; Reg'Arts : 500 € ■



Deux emplacements de stationnements prévus pour recharger son véhicule électrique.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

La vente de l'ancien atelier des services techniques annulée

Le Conseil municipal de Chaligny s'est réuni le mercredi 2 juillet 2025 afin d'examiner plusieurs délibérations d'ordre budgétaire, patrimonial et institutionnel.

En ouverture de séance, les élus majoritaires ont adopté une décision modificative portant sur le budget communal. Cette opération comptable, sans incidence sur l'équilibre global, permet de procéder à divers ajustements en dépenses et recettes, tant en section d'investissement que de fonctionnement, l'opposition s'est abstenue avec 5 voix.

Le Conseil a ensuite été invité à se prononcer sur la participation de la commune à l'assemblée générale de la SPL-Xdemat, société publique locale spécialisée dans la dématérialisation des procédures administratives. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la commune a approu-

vé la nouvelle répartition du capital social de la société.

Deux dossiers relatifs à la cession de biens communaux ont également été traités et adoptés. Le premier concerne la rectification d'une précédente délibération, en raison de la présence d'une servitude électrique sur la parcelle cédée à M. et Mme Pitoy. Le second acte la vente d'un terrain situé chemin des Pâquis à M. Richard, pour un montant de 2 000 euros, pour celui-ci, l'opposition s'est abstenue de 5 voix.

Partenariat avec Les Francas

Par ailleurs, un avenant à la convention 2025-2026 liant la commune à l'association « Les Francas » a été approuvé, consolidant ainsi le partenariat en matière d'activités socio-éducatives, après une première année positive. Les Francas s'occupent de l'accueil de loisir, du périscolaire et des mer-

credis pour un montant annuel de 169 000 euros. L'opposition s'est abstenue avec 4 voix.

Enfin, le Conseil municipal a pris acte d'une consultation du public par voie électronique relative au permis exclusif de recherches de formations souterraines en couches salifères aptes au stockage d'hydrogène dit « Permise de Nancy », une abstention parmi l'opposition.

Une dernière délibération proposée par l'opposition a été approuvée. Elle concerne la vente aux enchères de l'ancien atelier des services techniques, rue de la Fontaine qui, après concertation, sera annulée. « Cela permet à la commune de garder la main sur le devenir de ce bâtiment et d'éviter la venue de promoteur marchands de sommeil ou autre voyou de l'immobilier », a souligné Filipe Pinho, président de la com'com et membre de l'opposition. ■





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—RICHARDMÉNIL

Pose de la première pierre pour le futur pôle de santé

C'est en présence de Thibault Bazin, député et de Jean-François Husson, sénateur de la circonscription que Xavier Boussert, maire de la commune, a posé symboliquement la première pierre de la construction des deux bâtiments. M. Hervé Tillard, vice-président de la Communauté de communes Moselle et Madon, Mme Cécilia Jaeger, directrice générale adjointe de la société Vivest, et M. Sylvain Janny, gérant de la société Tradiménil assistaient également à cette inauguration.

Lors des discours, il a été rappelé que la municipalité allait

réserver le rez-de-chaussée de ces deux immeubles pour y installer un pôle pluriprofessionnel de santé : la proximité de la commune par rapport au Grand Nancy permettra aux professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes, thérapeutes divers), de travailler dans d'excellentes conditions, et répondra aux attentes de la population. Les deux étages, de chaque bâtiment, abriteront une vingtaine d'appartements en locatif (de T1 à T4), à proximité des services et des commerces, et permettront également de dynamiser la vie de la commune. Un parking de 46 places ajoutera

au confort de cette nouvelle zone résidentielle et professionnelle. Les représentants de Vivest et Tradiménil ont annoncé la fin des travaux pour le dernier trimestre 2026. ■



La fin des travaux est annoncée pour le dernier trimestre 2026.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PONT-SAINT-VINCENT

Une taxe d'habitation sur les logements vacants

Suite à la réunion du dernier conseil municipal, les élus ont procédé à la validation de huit délibérations.

- Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants : le conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à partir du 1er janvier 2026.

- Subvention exceptionnelle à une association : le versement d'une subvention de 500 € à l'association Les Papillons PSV - Majorettes est acceptée pour leur participation aux sélections de France à Belleville en Beaujolais.

- Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et

d'engagement des policiers municipaux : cette attribution individuelle, validée par les élus, sera décidée par l'autorité territoriale.

- Instauration d'une tarification sociale - cantine à 1 € : le conseil municipal décide de fixer la tarification sociale à cinq tranches.

- Révision des tarifs des services enfance : ils sont approuvés par les élus au 1er septembre 2025

- Chasse communale : le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de réservation du droit de chasse sur les parcelles A25, A43 et A26 par Jean-Pierre Nicolas

- Les élus ont également approuvé la charte des ATSEM et l'attribution des numéros de voirie présentés durant la séance

- Restauration de l'église - Poursuite des études : en accord avec la DRAC de Lorraine, il est proposé de redécouper les travaux de restauration du clos et du couvert en deux opérations en raison des conclusions et des besoins de travaux plus importants que ceux préévalués lors de la proposition ; le conseil municipal autorise le Maire à lancer les études pour la phase APS-APD, la phase autorisation de travaux sur monument historique et le dossier de consultation des entreprises sur le montant de 1 114 132 € HT. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

Les élus étendent le permis de louer à toute la commune

Le conseil municipal, réuni ce 1er juillet, a adopté l'extension du permis de louer (PDL). Ce permis permet de lutter contre les marchands de sommeil qui offrent des biens à la location non conformes. Le PDL était activé sur la commune, mais uniquement sur le secteur ancien. Par le vote à l'unanimité, il est ainsi étendu à tout le territoire communal afin de traiter à l'égalité l'ensemble des bailleurs privés.

- Ventes de terrains : la parcelle AI 141 de 240 m² entoure le garage rue de Toul (parcelle AI 142), vendu par la commune il y a peu. Les propriétaires jouxtant cette parcelle proposent de l'acheter. Le conseil approuve la vente au prix de 3 500 €.

Le locataire de la parcelle AI 346 de 1 165 m², située à la Croche, propose d'acheter cette parcelle. Elle est louée actuellement 134 € annuels. Le conseil approuve la vente au prix de 9 300 €.

- Taxe d'habitation affectée aux immeubles vacants : cette taxe d'habitation n'est perçue que sur les résidences secondaires. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la possibilité de soumettre à cette taxe les logements vacants sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et ce à partir du 1er janvier 2 026.

- Demande d'une subvention exceptionnelle pour la Broc'n'Roll. La salle polyvalente est louée 600 € aux associations extérieures de la com-

mune. Les organisateurs de la brocante musicale, très satisfaits de l'accueil réservé par la commune, demande une subvention exceptionnelle du montant de la location. Le nombre de visiteurs était largement en deçà des prévisions en raison des mauvaises conditions météo.

- Reports de délibérations : La délibération concernant le soutien à l'association caritative Les Restos du Cœur est reportée à la rentrée, en raison d'un manque de clarté dans la demande. La délibération sur l'emprunt à la Banque des Territoires, pour les travaux de la place Charles de Gaulle est reportée également en septembre en raison d'informations incomplètes. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHAVIGNY

Au fil du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni ce 1^{er} juillet. Le contrat 2025 de vérification électrique Bureau Veritas est validé pour l'ensemble des bâtiments communaux pour un montant de 1,120,90 € hors taxes.

Le conseil municipal accepte le don des dix parcelles consorts Blondin.

Végétalisation et désimperméabilisation de la cour de l'école

élémentaire du Châtel : le lot n° 2 espaces verts et mobilier à la Société ID Verde est modifié pour un montant total de 99 586,00 € HT, soit 119 503,20 € TTC.

Convention partenariat espace naturel sensible « Fond de Renonvaux » : le maire est autorisé à signer cette convention avec le département de Meurthe-et-Moselle et la communauté de communes Moselle et Madon.

L'échéancier de versement prévisionnel pour la ZAC du Hal-dat - Solorem pour 2025, à savoir 78 096,00 € HT, soit 93 715,20 € (TTC), est validé.

Le conseil municipal accepte d'acquérir une parcelle de 18 630 m², frais à la charge de la commune. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

Un bureau de poste temporaire à la mairie avant la livraison du nouveau

Le conseil municipal a validé plusieurs décisions importantes, dont la reconstruction du bureau de poste et l'attribution de subventions aux commerces et clubs sportifs locaux.

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal de Neuves-Maisons a approuvé, à l'unanimité, une série de délibérations.

L'un des sujets majeurs abordés fut l'avenir du service postal. Face aux incertitudes pesant sur le maintien de la présence postale dans de nombreuses petites villes, le maire et son équipe se sont mobilisés avec détermination pour garantir aux habitants de Neuves-Maisons un service de proximité pérenne et de qualité.

Grâce à un protocole d'accord de résiliation de bail et de transfert d'activité conclu avec La Poste, la commune effectuera la construction d'un tout nouveau bureau de poste, situé au même endroit que l'actuel, à proximité de la future restauration scolaire. Ce nouvel espace moderne, d'une superficie de 187 m², permettra

d'assurer l'ensemble des services postaux.

En attendant la livraison du bâtiment, la municipalité a pris les devants en organisant l'installation d'un bureau temporaire dans les locaux de l'hôtel de ville.

Ce dossier, mené avec rigueur et volontarisme par le maire, témoigne de son attachement à préserver les services publics de proximité.

Soutien au commerce local et à la sécurité

Une aide de 2 303 € a aussi été attribuée au commerce Geodatis dans le cadre de la Prime devanture commerciale. Cette subvention, sur un total de 9 213 € de travaux, sera versée après achèvement du chantier et présentation des factures.

Enfin, un poteau incendie sera installé rue Pasteur, à l'initiative de la SCI LDME14.

Ce dispositif, financé par le promoteur, renforcera la sécurité incendie dans un secteur en développement. Une fois les travaux terminés, il deviendra propriété de la commune, qui en assurera l'entretien avec le SDIS.

15 400 € de soutien au sport

Le conseil a également voté l'attribution de subventions aux clubs sportifs locaux engagés dans des compétitions de haut niveau. Le soutien municipal se traduit par les montants suivants : Amicale laïque, 4 800 € ; Groupe sportif, 2 500 € ; Tennis de Table, 3 900 € ; Triathlon, 600 € ; Karaté Club, 1 550 € ; NM Cyclisme, 1 500 € ; Club de plongée « Les Pataploufs », 550 €.

Ces aides visent à encourager la pratique sportive et à accompagner les déplacements et compétitions des adhérents. ■





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—RICHARDMÉNIL

La création d'une zone humide par Veolia a été validée par le conseil

Lors de son dernier conseil, la municipalité a abordé, développé et adopté le projet de création d'une zone humide sur le territoire de la commune.

Présenté par M.Bezard, adjoint aux travaux et à l'environnement, ce projet d'aménagement écologique, dont les installations seront prises en charge par Veolia-

Onyx, sera situé sur un terrain de 1,57 ha.

Le plan de gestion prévoit le creusement de trois mares de 120 m², de la conversion d'une culture en prairie, de la mise en place de fauchage tardif, d'une plantation de haies, d'un cheminement forestier avec panneaux pédagogiques et de la conservation d'une bande refuge. Des travaux de forage et

d'équipements pour l'arrosage du stade sont également prévus.

Le calendrier des travaux et aménagements s'étalera de fin 2025 à 2028. La mise en œuvre de ces mesures compensatoires (42 850 €) sera prise en charge à 100 % par Veolia. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

La chapelle, édifice municipal, futur lieu de vie ?

À l'initiative d'habitants et d'associations locales, un projet de transformation de la chapelle Notre-Dame du Fer est présenté ce jeudi 17 juillet. Objectif : en faire un espace culturel et associatif, ouvert aux idées et envies des Chalinéens.

Un groupe de Chalinéens et des associations telles que la Guinguette à Pan, le comité des fêtes de Chaligny, Chaligny Patrimoine, Etik Action etc. s'associent pour inviter les habitants à la Chapelle, jeudi 17 juillet autour d'un verre. L'occasion de leur présenter le projet de valorisation de la Chapelle Notre-Dame du Fer, dans le but d'en faire un lieu de vie culturel, convivial, associatif et créatif. Un espace où chacun pourra apporter sa contribution, afin de continuer à faire vivre ce bâtiment chargé d'une histoire locale récente et toujours prégnante.

Cette chapelle a été construite bénévolement par des personnes qui n'occupaient pas une place médiatique. Son édification a contribué à fédérer leurs familles. C'est aussi le souhait des organisateurs de la rencontre de jeudi : fédérer les habitants, tout en offrant l'occasion à la commune de se distinguer. En effet, ce type de

structure, où se côtoient un café-bar-resto associatif, des expositions, des chantiers participatifs, des ateliers de création, des échanges de savoirs et formations, des concerts, des marchés... en lien avec les associations, les écoles, les professionnels, les commerçants de la commune, se multiplie un peu partout en France sous le nom de « Tiers-lieu ».

Chaligny, première commune dotée d'un tiers lieu en Meurthe-et-Moselle ? Chiche !

Les organisateurs convient chaque habitant à venir passer un moment convivial à la Chapelle, à apporter sa vision, faire part de ses envies et ses besoins pour ce projet, ou simplement s'informer du démarrage d'une aventure passionnante.

Pour l'occasion La Guinguette à Pan sortira son bar, de quoi boire et grignoter et des popcorn pour les enfants.

► Rendez-vous à la Chapelle Notre Dame du Fer, jeudi 17 juillet à partir de 17 h 30 et jusqu'à 20 h 30.

Infos tiers-lieux : <https://francetierslieux.fr/quest-ce-quun-tiers-lieu/> ■



Le devenir de la Chapelle, passée sous l'autorité municipale, est encore sujet à débats : tiers-lieu ? Commerce ?





Fermeture des ponts de Méréville : à vélo, la grande galère des détours

La déviation mise en place pour les vélos pendant les trois mois de la déconstruction de cet ouvrage d'art qui enjambe la Moselle oblige des usagers à de grands détours quotidiens. Perdant plus de cinq heures par semaine, certains demandent l'ouverture de la D331 aux deux-roues. Impossible, répond le Département.

Ils ne remettent pas en question l'utilité du projet : un pont de 155 mètres pour enjambrer la Moselle à Méréville en remplacement des anciens ouvrages. Avec une chaussée de 6,70 mètres pour les voitures et surtout, une voie douce de trois mètres de large pour les vélos. « Pour nous cyclistes, ce nouvel ouvrage sera bien mieux que le précédent », estime Murielle*, usagère d'un deux-roues.

Non, ce qui les embête, c'est la durée de fermeture de l'ancien édifice pour sa déconstruction : trois mois, de juillet à fin septembre. Et les conséquences sur leurs trajets quotidiens.

« Je vais être crevé »

Elle, Murielle travaille à Champigneulle : chaque jour, elle roule une quarantaine de kilomètres, soit 230 hebdomadaires. Ça, c'était avant la fermeture du pont. La déviation l'oblige à passer par Pont-Saint-Vincent, Neuves-Maisons, les étangs de Messein : « C'est 20 kilomètres et une heure de plus aller-retour », précise-t-elle. Pour comprendre, il faut voir ces chiffres à l'échelle de la semaine : 100 kilomètres et cinq heures en plus hebdoma-

daire. « Si je fais ça, je vais être crevée », lâche Murielle.

Pour éviter le surmenage, elle a trouvé une solution : son mari la dépose chaque matin à Ludres, elle et son vélo. La déviation, elle ne l'emprunte que le soir : une dizaine de kilomètres. « Mais tout le monde n'a pas cette solution », dit-elle.

Un manque d'informations ?

Des plaintes, la mairie en recevrait beaucoup, chaque jour ou presque. « Les gens sont très mécontents », lâche un agent. Il y a de tout : des vélos taffeurs, des cyclistes occasionnels et d'autres qui se privent de sortie. L'autre jour, une administrée s'est plainte de ne plus pouvoir se rendre aux étangs de Messein, par exemple. « L'impact social est réel », avance une habitante.

D'autres se plaignent aussi de la communication du Département. C'est le cas de Vincent François, habitant de Méréville et ambulancier à Nancy. Lui, les 20 kilomètres de déviation ne le dérangent pas : « Je me lève 30 minutes plus tôt et je rentre 30 minutes plus tard,

mais le vélo me fait du bien », explique-t-il.

Ce qui l'embête davantage, c'est l'absence d'informations claires. « Lors d'une réunion publique, on nous avait dit qu'une solution serait cherchée pour laisser passer les vélos et puis finalement on apprend que le pont est fermé trois mois », regrette-t-il.

Une demande à laquelle le Département aurait essayé d'accéder. « On a sollicité la société qui s'occupe du chantier mais elle a répondu que ce n'est pas du tout possible », répond Audrey Bardot, vice-présidente du Département déléguée aux infrastructures et aux mobilités. Pour plusieurs raisons, de sécurité : enlèvement des garde-corps et des couches de surface de la route, entre autres, qui rendent le pont dangereux, mais aussi présence d'amiante : « Le chantier doit être confiné », précise l'élue.

Le cas de la D331

Existe-t-il des alternatives ? Les cyclistes pensent que oui. Ils souhaiteraient que la départementale 331, juste au-dessus des ponts de Méréville, soit ou-

verte aux vélos. « Cela nous ferait gagner beaucoup de temps », estime Murielle. Sauf que cette route qui enjambe la Moselle est interdite aux deux-roues et aux piétons. « C'est une voie express, on ne peut pas changer son statut », répond Audrey Bardot.

Pas le choix, donc : les cyclistes devront patienter jusqu'à fin septembre, « maximum », annonce Audrey Bardot. ■



Les ponts de Méréville ont été fermés à la circulation le 7 juillet pour trois mois. Le nouvel ouvrage en construction devrait être mis en service fin septembre. Photo Séverine Kichenbrand

par Thibault Petit





DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—NEUVES-MAISONS

La cantine double ses repas et soigne les assiettes

La municipalité affiche une nette hausse du nombre de repas servis en cantine scolaire depuis 2020. Un investissement assumé, marqué par un effort sur les tarifs et une exigence de qualité, dans le cadre d'une politique de soutien à la jeunesse.

La jeunesse, c'est la première politique et la première dépense de la Ville », affirme le maire, Pascal Schneider. Et la restauration scolaire y figure en bonne place, - sans parler de la construction de la nouvelle cantine qui débutera prochainement.

Sur l'année scolaire 2024-2025, près de 46 000 repas ont été servis contre 23 000 en 2020 : « On a doublé sur ce mandat, » se réjouit le maire. Repas à 1 € pour plus de 50 % des enfants, attractivité et équilibre des menus, qualité de l'encadrement sont autant de facteurs qui expliquent cette croissance linéaire. Parallèlement, le reste à charge pour la commune, soit 252 784 € en 2025, a doublé lui aussi : croissance des coûts salariaux liés à une augmentation du nombre d'animateurs, dans le respect des taux d'encadrement officiels, hausse des tarifs chez le prestataire, mais surtout, volonté municipale de ne pas répercuter sur les familles le prix de revient réel, soit 11 € par repas. Les tarifs facturés vont de 1 € à 6,18 € tandis que la participa-

tion moyenne de la ville s'élève, elle, à 5,50 €.

Un cahier des charges

Tous les trois ans, la municipalité négocie un marché pour la restauration scolaire, avec un cahier des charges qu'elle soumet aux différents prestataires. « On exige la qualité, le respect de la loi EGalim avec des produits régionaux et des repas adaptés aux enfants » précise le maire (cf. encadré). « Les repas ne sont plus livrés en barquette plastique mais dans des plats en inox, il a fallu réadapter tout le service. L'intérêt est à la fois environnemental et gustatif, on a mis en place un compost et on fonctionne à zéro déchets ! »

À table, les enfants sont accompagnés par des animateurs hypermotivés. « Ils mangent avec eux, ils travaillent la responsabilisation et l'autonomie des enfants, en les chargeant par exemple de remplir les cruches et de participer au débarrassage des tables, » détaille Apolline Hoffman, directrice du service enfance jeunesse. « Et quand il y a trop de bruit, ils lèvent la main, tous

les enfants en font autant les uns après les autres, et... le silence se fait ! »

Pas étonnant, dans ces conditions, que tous les jours, 460 enfants des écoles néodo-miennes « préfèrent manger à la cantine ! »

La loi EGalim du 30 octobre 2018

Cette loi vise une alimentation plus saine, durable et locale en restauration collective. Elle impose 50 % de produits durables et de qualité (dont 20 % bio) d'ici 2022 et lutte contre le gaspillage. ■



Il n'y a plus de livraisons en contenant plastique, ce sont les animateurs qui servent les portions, apportées dans des bacs en inox.





Cabanons du lac : une vaste déchetterie à ciel ouvert

Un arrêté préfectoral de 2015 avait contraint les résidents des cabanons du Pâtis des îles, entre le lac de Messein et la Moselle, à quitter les lieux au 31 décembre 2020. Après les premiers coups de pelleteuse donnés en 2022 pour nettoyer quelques parcelles, le chantier est à l'arrêt depuis trois ans. Et le site déborde désormais de dépôts sauvages.

À Messein, les cabanons du lac sont morts. Étouffés sous la pression administrative d'un arrêté préfectoral. Risque sanitaire faute d'assainissement et risque de pollution de la nappe phréatique et la Moselle. Risque humain, aussi, car situés en une zone inondable. Hors la loi, car pas d'existence légale. Soit. Plus d'un demi-siècle, pourtant, qu'ils étaient plantés là...

Loin des HLM

Les cabanons sont morts et seuls leurs souvenirs respirent encore l'air du temps passé. Le temps d'avant. Le temps du bonheur pour tous ces cabanonniers issus majoritairement de la classe populaire et qui, aux beaux jours, quittaient leur HLM pour une grande bouffée d'air frais en famille, entre amis.

Plus qu'une baraque au bord de l'eau, leur lieu de villégiature, leur jardin d'Eden entretenu et cultivé avec passion.

Frigos, congélateurs, amoncellements de pneus...

Aujourd'hui, que reste-t-il de leur bonheur ? Rien que des ruines et des haut-le-cœur. « Était-ce si urgent de nous

faire partir ? », interroge André Kautz, 77 ans, dont 43 passés dans son cabanon de l'allée des pêcheurs.

« Regardez-moi tout ça ! » Planté devant ce qui fut son petit coin de paradis, « Dédé » a la gorge serrée et les yeux embués.

Dimanche dernier, en compagnie de trois anciens du Pâtis - Christiane, sa femme, n'a pas eu le courage de venir - le Vandopérien est revenu au chevet de son cabanon dépecé par les récupérateurs et les vandales. Un squelette désormais envahi par les ronces et les herbes folles.

Le sort de tous, bien que des roses fleurissent encore au beau milieu de cette déchetterie à ciel ouvert.

Frigos, congélateurs, amoncellements de pneus, morceaux de carrosserie, tas de gravats, sièges de voiture... Des déchets qui ne proviennent pas uniquement de la fin des cabanons, loin de là, mais de dépôts sauvages largués ici en toute impunité, à mille lieues du respect de l'environnement. « Ça me dégoûte, lâche André. Et dire qu'on nous opposait un risque de pollution ! Je me de-

mande bien quel impact tous ces déchets peuvent avoir sur la nappe phréatique ? »

Encore deux résistants

Dédé a tenté de se réinventer une vie au grand air, dans un autre cabanon, à Houdemont, « mais ça ne sera jamais comme ici », assure-t-il en se tournant vers ses deux copains, Jean-Pierre et Henri, le regard noyé de nostalgie.

« J'ai trouvé un autre terrain à Chaligny mais ce qui me manque, c'est le lac », confie quant à lui « JP », dit « le Corse ». Durant ses 20 années au Pâtis, flottait au bout d'un mat l'étendard à tête de Maure. « Juste parce que j'aime la Corse », sourit JP, casquette « Corsica » toujours vissée sur la tête. « On payait taxe foncière, taxe d'habitation, pour d'autres un loyer à la commune... Dans cette expulsion, j'ai perdu 30 000 €, estime-t-il. Et sans toucher un seul centime d'indemnités ! Pour quel résultat ? Regardez ce que c'est devenu... »

« On aimerait maintenant que tout soit rasé, nettoyé »

La situation d'Henri Reynerts est différente. À l'instar d'un autre résistant - ils ne sont plus que deux sur le site, le second est installé à l'autre bout du lac, à proximité du terrain de foot — lui n'a pas quitté son cabanon qui, du reste, constitue sa résidence principale « depuis 26 ans ». « Ils ont tenté de m'expulser mais le terrain acheté 28 000 € m'appartient donc c'est plus compliqué... »

Celui qui se présente comme ferrailleur assure vivre seul sur sa parcelle, entouré de ses chiens, poules et pigeons. « Je suis prêt à partir à condition

qu'on m'offre un terrain similaire pour m'y réinstaller. La commune m'a simplement proposé 10 000 € pour le rachat de celui-ci, alors évidemment j'ai refusé ! »

Ses deux compagnons acquiescent et s'interrogent. « Pourquoi le chantier de démolition est-il stoppé depuis trois ans ? Oui, il y a de l'amiante mais on aimerait maintenant que tout soit rasé, nettoyé, que notre douleur ne soit plus décuplée face à ce triste spectacle et que le site offre enfin un nouveau visage. »

Quel que soit le projet à venir, la terre noire du Pâtis des îles conservera encore longtemps l'âme des cabanoniers. ■



Des anciens propriétaires de cabanons du lac de Messein sont revenus sur les lieux et déplorent l'état du site, trois ans après leur départ. Photo Alain Thiesse

par Alain Thiesse





MEURTHE-ET-MOSELLE

La Côte d'Azur des gens modestes

L'histoire du Pâtis des îles à Messein laisse songeur sur l'évolution de la société et de ses règles. L'endroit est un morceau de verdure plutôt sympa.

Il a d'abord attiré les pêcheurs avant de s'ouvrir à des jardins ouvriers dans les années soixante. La commune a loué des bouts de terrains à des habitants de l'agglomération de Nancy aux revenus modestes pour qu'ils puissent sortir de la grisaille de la ville.

Ils avaient le droit d'implanter des installations démontables de moins de 20 m² à côté de leur jardin. En clair des cabanes à outils.

Mais ils sont vite allés au-delà. Ils ont édifié des cabanons de plus en plus spacieux et confortables pour y passer l'été au bord de l'eau. Certains ont bâti des bungalows ou des chalets, voire carrément des maisons. Et cela en toute illégalité.

Fin du rêve estival des classes populaires

Mais les pouvoirs publics ont laissé filer et le Pâtis des îles

est devenu une petite cité balnéaire qui a accueilli jusqu'à 175 résidents. Une sorte de Côte d'Azur pour les Nancéiens qui n'avaient pas les moyens de partir sur la vraie Côte d'Azur. Tous ceux qui ont passé des vacances là en gardent un souvenir ému.

La commune aussi car cela représentait une manne financière de 50 000 € par an.

D'où le choc en 2015 lorsque la préfecture a brutalement mis fin à ce rêve estival des classes populaires. Elle a pris un arrêté ordonnant la remise en état du site et la fin des cabanons. Motif : d'une part, ces derniers sont construits en zone inondable et, d'autre part, ils peuvent polluer la nappe phréatique car ils ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement.

Un répit grâce au Covid

La mesure devait être effective en 2020. Les résidents ont tout fait pour s'y opposer. Ils ont fait circuler des pétitions ou mener des actions en justice.

La crise du Covid leur a permis d'avoir quelques mois de répit.

Mais en septembre 2020, après un dernier été les pieds dans l'eau, ils ont organisé un vide-cabanon pour vendre divers objets qui se trouvaient dans leur petit coin de paradis.

Puis, la plupart sont partis, la mort dans l'âme. L'association qui les unissait et défendait leurs intérêts s'est sabordée en novembre 2021. Plus rien ne s'opposait à ce que le site revienne à l'état de nature, comme le voulait la préfecture.

Dix ans après son arrêté, on est pourtant loin du compte. Deux occupants continuent à faire de la résistance et, surtout, la zone est devenue une déchetterie à ciel ouvert. Tout ça pour ça. ■



Le petit coin de paradis pour vacanciers aux revenus modestes est devenu un enfer de décombres et de déchets. Photo A. T.

par Christophe Gobin





MEURTHE-ET-MOSELLE

« Des sondages pour une étude de sol »

Questions à Daniel Lagrange, maire de Messein

Le chantier de démolition lancé en 2022 est à l'arrêt depuis trois ans, pourquoi ?

« Non, il n'est pas à l'arrêt. Des trouées ont été faites récemment dans la végétation afin de pouvoir réaliser des sondages et une étude de sol avec les sociétés Antéa et Ingédiag. Pour identifier ce qu'il contient et si des polluants sont présents sur ce site de 175 parcelles qui, depuis les années soixante, a vu des cabanons s'ériger petit à petit. Sans tout à l'égout. Durant l'été, il pouvait y avoir jusqu'à 300 personnes sur place... Le coût est d'environ 50 000 €.

Après cette étude, un cahier des charges sera établi pour finaliser le dossier de démolition-déconstruction pris en charge, après négociation, par la communauté de communes Moselle et Madon qui sollicitera des subventions. Oui, il y a de l'amiante. On aurait aimé que tout cela soit réalisé avant la fin de l'année mais il faudra plutôt vraisemblablement patienter jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Initialement, il avait été acté que les locataires devaient rendre la parcelle à nu mais, au vu de leur situation, nous

n'avons pas voulu les y contraindre. On leur a simplement demandé de démonter et d'évacuer ce qui leur était possible. »

Des dépôts sauvages s'amoncellent sur le site et font courir un risque de pollution et de surfacturation pour la remise en état. Pas de contrôles pour y remédier ?

« On a fait notre possible avec la pose de barrières pour éviter les intrusions et lors de nos passages réguliers, dès qu'on constate qu'elles ont été forcées, on les remet en place. Mais il n'y a pas de gardiennage à proprement dit du site. Les gendarmes de Neuves-Maisons sont prévenus et effectuent des rondes. »

Quel avenir pour le site du Pâtis des îles ?

« On aimerait y installer une plaine de jeux et mettre en place une activité de maraîchage mais pour cette dernière, il faudra attendre le résultat des études de sol pour voir si cela est compatible. D'une manière générale, cela s'inscrit dans une transformation globale de ce secteur avec, l'an dernier, côté base de loisirs, l'ouverture de la nouvelle

brasserie communale, "L'entrepôt'es" ou encore une aire de jeux et de city stade. »

Serez-vous candidat à un nouveau mandat de maire en 2026 pour continuer, entre autres, à œuvrer à la transformation du site ?

« Peut-être ! J'aurai 70 ans l'an prochain. Je suis élu depuis 1987 et j'en suis à mon 3^e mandat de maire. On verra cela à la rentrée de septembre... » ■



Daniel Lagrange, maire de Messein. Photo Frédéric Mercenier

Propos recueillis par A. T.





MEURTHE-ET-MOSELLE

Xeuilley et le ciment bas carbone

Marne, calcaire, alumine, silice et oxyde de fer. Voici les ingrédients traditionnels du ciment fabriqué depuis 1968 sous la bannière du groupe Vicat sur le site de Xeuilley.

Cette cimenterie, par nature énergivore, a entamé sa révolution technologique dès 2021 via le projet Argilor.

Projet à 50 millions d'€ dont 13,2 de France Relance, Argilor est un process de ciment bas carbone substituant partiellement le très carboné clinker (alumine, silice, oxyde de fer) à des argiles activées,

c'est-à-dire chauffée à 850°. Lors de cette calcination, ces argiles dégagent de la vapeur d'eau pour un procédé qui réduit de 16 % (48 500 tonnes de CO₂/an) les émissions totales du site.

Au départ alimenté au fioul lourd puis au charbon, le site tourne depuis au combustible solide de récupération et autres déchets industriels tels que solvants et huiles usagés, des farines animales, des poussières de bois.

Ainsi depuis 2022, charbon et pétrole ont été remplacés afin d'alimenter le four rotatif où la

température s'élève à 2 000 degrés : 600 000 tonnes de ciment sont ainsi produites annuellement. Le groupe vise la neutralité carbone d'ici 2050. ■



Entamé en 2021, le projet Argilor a permis à la cimenterie de Xeuilley de réduire de 16 % ses rejets carboniques sur l'unique champ de la composition de son ciment. Photo Cédric Jacquot

par A. h.





DU PAYS DE SEL AU SAINTOIS—NEUVES-MAISONS

Au centre Jean-L'Hôte, une nouvelle saison culturelle dense et variée

Avec plus de 10 000 spectateurs en 2024-2025, le centre culturel Jean-L'Hôte confirme une attractivité qui dépasse les limites du territoire. La saison 2025-2026, riche et diversifiée, vient d'être dévoilée. Sa programmation s'adresse tant aux adultes qu'au jeune public, auquel elle fait une large place.

En ouverture, samedi 20 septembre à 20 h 30, les irrésistibles « Amoureux de Molière », de la compagnie Les Mauvais élèves (entrée libre sur réservation) seront joués. Puis, de septembre à mai, les amateurs de théâtre seront comblés (« La Foire de Madrid », « Les Fourberies de Scapin », « Maupassant, Octave et moi »), ceux d'humour aussi avec des valeurs sûres comme Didier Bénureau, Bérengère Krief et Djamil Le Shlag.

De la joie dans l'air encore avec « Opérapiécé Opus 2 » en tournée d'adieu, le groupe Chansons plus bifluorée, « détrousseurs de la chanson française », ou encore les Goguettes, humoristes et chansonniers de talent.

Eicher, Jamait et Ours

Côté chanson, à l'affiche, des noms comme Stephan Eicher, Yves Jamait et Ours. Bien représentés aussi, la danse (« Hip-hop, est-ce bien sérieux ? », « Sur un fil »), la magie (« Léon : Illusion ou coïncidence ? »), le cirque (« Poil de la bête », « Les Mangeurs de lapins »), le théâtre visuel

(« Deux rien ») et un concert (« Living Cartoon Duet »).

Enfin l'OSUL, déjà plébiscité sur la scène de Jean-L'Hôte en janvier 2025, reviendra pour le concert de Nouvel an.

« Pas de coupes » dans le budget

À l'origine de cette diversité, une équipe complémentaire composée de Jean-Paul Louis, adjoint au mouvement associatif sportif et culturel, Laurent Grenier, adjoint à la culture et aux affaires scolaires et Jean-Luc Mauffrey, directeur du centre. Leur choix s'est porté sur des productions classiques, mais aussi sur des artistes d'émissions populaires comme « Le plus grand cabaret du monde » ou « La France a un incroyable talent ! ».

« Les efforts sont réels pour maintenir une offre culturelle ambitieuse, » souligne le maire Pascal Schneider. « Dans un contexte où trop de collectivités réduisent les budgets culturels, nous avons fait le choix inverse. Pas de coupes à Neuves-Maisons. »

Cette politique se traduit par des tarifs stables, volonté forte de la municipalité pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture. ■



Jean-Luc Mauffrey (2e à gauche) a présenté le programme 2025-26 du centre culturel qu'il dirige en présence de son équipe (Clarisse Dominger à gauche et Apolline Bello à droite), du maire (au centre), de Jean-Paul Louis, adjoint au mouvement associatif sportif et culturel (à droite) et de Laurent Grenier, adjoint à la culture et aux affaires scolaires.

La billetterie ouvrira le mardi 9 septembre à 9 h. Billetterie sur place, par téléphone au 03 83 47 59 57, par e-mail : billetterie_ccjlh@orange.fr ou en ligne : www.centrecultureljeanlhote.com



ACTUALITÉS DIVERSES



Le syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy a son périmètre

Les représentants de la Métropole du Grand Nancy, des Communautés de Communes du Bassin de Pompey, de Moselle-et-Madon, et Sel-et-Vermois, membres du Syndicat, ainsi que les futurs nouveaux membres de Terres Toulaises et de Seille et Grand-Couronné, se sont retrouvés pour échanger autour d'une table ronde sur la mobilité à Pompey.

La rencontre était animée par Valentin Dethou, nouveau président du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy.

À l'ordre du jour :

- la gestion, suite au retrait de la Région de ce syndicat
- l'orientation vers une nouvelle gouvernance
- l'offre de mobilité

- la future extension du syndicat avec l'intégration de Terres Toulaises et de Seille et Grand-Couronné.

Objectif : un seul exploitant à terme

Le tout avec un seul objectif : améliorer l'offre et le parcours de mobilité des usagers sur le sillon Lorraine-Luxembourg, notamment en lien avec le Schéma Express Régional élaboré par la Région.

Autour de Jean-François Husson, sénateur représentant la Région, étaient présents Pierre Boileau du Multipôle Nancy Sud Lorraine ; Mathieu Klein, pour la Métropole ; Laurent Trogrlic, pour le Bassin de Pompey ; Fabrice Charteux pour Terres Toulaises ; Franck Diedler pour Seille et Grand-Couronné ; Hervé Tillard pour Moselle-et-Madon et Christian Forget pour Sel-et-Vermois, ainsi que des élus de ces collectivités.

Selon Valentin Dethou, ils ont « posé un jalon historique avec les anciens membres et les réseaux SIT, Suburbains, et Stan ainsi que les deux nouveaux territoires. À terme l'objectif est de n'avoir qu'un seul exploitant pour l'ensemble et du coup un seul marché de délégation de service public. »

Les membres du Syndicat ont également évoqué et débattu sur l'adhésion de Terres Toulaises et de Seille et Grand-Couronné, en tant que membres associés (voix consultative). ■



Les membres du Syndicat Mixte des Transports Suburbains ont organisé une table ronde à Pompey.





TOUL ET ENVIRONS—BRULEY

Terres de Lorraine a mutualisé ses assemblées générales

Les quatre associations du Pays Terres de Lorraine ont tenu leurs assemblées générales mutualisées fin juin. L'occasion de dresser le bilan d'actions coordonnées en faveur de la jeunesse, de l'emploi, du développement économique et de la coopération intercommunale.

C'est en présence de Michèle Pilot, conseillère départementale, d'Élisabeth Poirson, maire de Bruley, d'élus de la ville de Toul, et d'une nombreuse assistance que se sont tenues les assemblées générales mutualisées des Terres de Lorraine, au complexe des Triboulottes de Bruley, fin juin.

En introduction, Benoît Guérard directeur du Pays Terres de Lorraine a souligné que « la complémentarité entre les quatre associations du Pays Terres de Lorraine est organisée en une chaîne logique qui n'existe pas partout ».

Les présidents et leurs équipes se sont ensuite succédé afin de présenter les rapports moraux et d'activités des associations.

Une marque Terres de Lorraine

Après avoir rappelé le rôle de la Mission locale auprès des 2 217 jeunes accompagnés, Geneviève Bringuier, présidente

de la Mission locale a déclaré que « l'action [de la structure] a été récompensée par le label "Engagée pour et avec les jeunes" lors d'un audit précisant que la Mission Locale est un acteur essentiel pour les jeunes du territoire ».

Dominique Potier, président du Pays Terres de Lorraine, a rappelé que le Pays met en œuvre les coopérations entre quatre communautés de communes (Terres Toulaises, Moselle et Madon, de Colombey et du Sud Toulais et du Saintois), a salué l'engagement et l'état d'esprit des élus, des salariés, des partenaires et de l'ensemble des acteurs contributeurs.

« Nous coconstruisons, depuis 20 ans pour le Territoire, une échelle stratégique fondée sur le partage des richesses. Il existe aujourd'hui une marque Terres de Lorraine. »

« La Maison de l'emploi entend bien rester dans une pérennité longue », a déclaré en préambule du rapport d'activité de la

structure son président, Hervé Tillard. Il a ensuite rappelé ses priorités que sont « l'accompagnement des entreprises dans leur recrutement, la mobilisation sur les transitions professionnelles et sur la formation ».

Enfin, Patrick Caissial, président du Réseau initiative, est revenu sur le rôle de l'association qui est « d'accompagner d'une façon simple et efficace le développement des entreprises en création par l'octroi de prêt d'honneur sans garantie et sans intérêt. Quarante-deux projets ont déjà été soutenus, permettant, en 2024, la création de 118 emplois ». ■



Le public était venu en nombre pour l'assemblée générale.





DU TOULOIS AU PAYS DE COLOMBEY—TOULOIS

Crise du textile : le Relais Lorraine en rupture avec Refashion

Le Relais Lorraine, entreprise implantée à Allain depuis 2014, spécialisée dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles, linge de maison ou encore la petite maroquinerie, traverse aujourd'hui une crise majeure. Elle voit son avenir compromis par un financement insuffisant. Explications.

Jeudi 17 juillet, à Allain, dans l'entrepôt du Relais Lorraine, l'inquiétude est palpable. Christophe Ferrari, directeur du site, alerte sur une situation financière critique : les centres du réseau seraient proches de la faillite. En cause, selon lui, un déséquilibre entre les coûts du tri des textiles usagés et les soutiens versés par l'éco-organisme Refashion, financé par une taxe sur les vêtements neufs. « Le tri coûte 304 € la tonne, nous ne recevons que 156 €. Ce n'est plus tenable », déplore-t-il.

Deux jours plus tôt, mardi 15 juillet, la colère s'est manifestée à travers toute la France. À Houdemont, huit camions du Relais d'Allain ont déversé près de 15 tonnes de vêtements devant les magasins Decathlon et Kiabi, deux enseignes siégeant au conseil d'administration de Refashion. Parallèlement, la collecte a été suspendue dans toute la zone couverte par le Relais Lorraine, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Pour Christophe Ferrari, ces actions visent à provoquer une prise de conscience et une réorientation des financements.

Limites

Face à ces opérations, Maud Hardy, directrice générale de Refashion, évoque par communiqué un geste de blocage « contre-productif », alors même qu'une transformation de la filière est engagée. Elle rappelle que l'État a lancé une démarche de coconstruction d'un nouveau cadre, à laquelle Le Relais participe depuis le départ. « La filière actuelle repose encore majoritairement sur l'export de vêtements usagés vers l'Afrique. Ce modèle est arrivé à ses limites [...] Continuer ainsi revient à maintenir un système sous perfusion ».

Selon Maud Hardy toujours, l'effort financier de Refashion a été significatif ces dernières années. L'aide au tri aurait doublé depuis 2020, sans que les volumes collectés ou triés n'augmentent en proportion. « Il ne s'agit pas de désigner des responsables, mais de souligner qu'un modèle qui n'évolue pas ne peut être soutenu indéfiniment ».

Sur le terrain, la tension reste vive. À Allain, une soixantaine d'employés, dont près de la

moitié en insertion professionnelle, s'inquiètent pour leur avenir. Certains dénoncent une injustice, en rappelant les réserves financières de Refashion, estimées à 200 millions d'euros. Plusieurs élus locaux, dont la maire Emeline Magnier Caretti, le député Dominique Potier, le conseiller départemental Denis Kieffer et le président de la Communauté de communes du Pays de Colomby et du Sud Toulinois, Philippe Parmentier, leur ont apporté leur soutien. Ensemble, ils ont adressé une lettre à la ministre de la Transition écologique, dans l'espoir de trouver une solution. ■



En signe de protestation, la collecte est suspendue dans l'ensemble du secteur. En revanche, les autres activités se poursuivent normalement à l'entrepôt d'Allain. Photo Mathéo Calot

par Mathéo Calot Avec La Collaboration Du Correspondant Local

